

Étaient présents en Mairie de Cognin-les-Gorges à 19 h 00 :

Présents : Mmes BOREL, SIMOENS, MM. GLENAT, DE GAUDENZI, BAYLE, MATRAIRE, FERROUILLAT
Excusés : Mmes. LAUDE, AGERON, MUZARD, MM. DURAND, REYNAUD-DULAURIER, MOURRE,
MELGAREJO

1 / Présence du DGS de la 3C2V

François BONAIME, DGS de la communauté de communes, dans le cadre des visites aux communes adhérentes, est venu débattre avec les conseillers municipaux et le personnel communal, de leurs visions de la structure, des problèmes qu'ils peuvent éventuellement rencontrer de manière à resserrer les liens entre tous les acteurs.

Le débat a été extrêmement enrichissant.

2 / Rapport d'activité 2012 de la 3C2V

M. le Maire a présenté le rapport d'activité 2012 de la communauté de communes au Conseil Municipal.

3 / Délibération pour autoriser le Maire à signer des contrats de personnel non titulaire

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de l'autoriser à recruter du personnel non titulaire dans les conditions prévues par la loi.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, confirme l'autorisation dans les conditions suivantes :

- remplacement d'agents momentanément indisponibles
- faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire de travail
- faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité

4 / Actes notariés

M le Maire informe le Conseil Municipal que l'achat du terrain CHAMPON est effectif depuis le 12 novembre 2013.

D'autre part dans la régularisation des actes notariés :

- il y a lieu de prendre une délibération avec les consorts MARTINET de manière à acquérir gracieusement les parcelles B 1945, 1946, 1948 et 1949 et de rétrocéder la parcelle B 1950, Rue de Chaponnière, conformément au document de bornage du 30/06/2000.
- de délibérer également, pour régulariser la donation faite à la commune par Edouard THOMASSET de la parcelle A 837 de 2a50 à la Tardive, suivant le document de bornage du 22-01-2001
- de délibérer, pour rectifier une erreur sur la délibération concernant la Route de Guimetière, la parcelle A 680 de 0a35ca, appartenant aux consorts BLACHE / FERRAND et non à LEMONSU Christian.

Toutes ces délibérations étant prises à l'unanimité des présents.

5 / Gestion de la salle des fêtes

Suite à la démission de Maryse CALENDINI, Laetitia MALANDRINO assurera la gestion des locations de la salle des fêtes

- Un contrat à durée indéterminée de 6 mois allant du 14/11/2013 au 14/05/2014 inclus a été signé avec l'intéressée, contrat qui pourra être renouvelé.
- Un arrêté municipal a été pris, portant nomination d'un régisseur de recettes.
- Une fiche de poste lui a été remise.